

Le premier pas dans cette direction a été fait au printemps 1948 quand la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont signé le Traité de Bruxelles établissant la Communauté de l'Ouest. Par ailleurs, la signature du Traité de l'Atlantique Nord par le Canada et les États-Unis, le 4 avril 1949, à Washington, a couronné les négociations de ces pays. Ce traité a été accepté par tous les principaux groupes d'opinion au Canada et ratifié sans opposition par le Parlement.

Les premiers signataires du traité ont été la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni. En septembre 1951, il a été décidé que la Grèce et la Turquie seraient invitées à y adhérer; elles y ont été admises en février 1952. Le Traité de la Communauté de défense européenne a été signé à Paris, en mai 1952, par la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne. Le même jour a eu lieu la signature du Protocole du Traité de l'Atlantique Nord, en vertu duquel les pays membres de l'OTAN étendent aux membres de la CDE les garanties du Traité de l'Atlantique Nord moyennant certaines obligations réciproques qu'assument tous les membres de la CDE. Au 31 mai 1954, les États-Unis, la Turquie, le Portugal, la Grèce et les Pays-Bas avaient ratifié le Protocole. Le Parlement canadien l'a approuvé en juin 1952, mais la ratification en a été ajournée aussi longtemps que d'autres gouvernements qui y sont plus directement intéressés n'auront pas pris de décision à ce sujet.

Le Traité de l'Atlantique Nord et l'Organisation.—Les dispositions du traité et l'organisation du Conseil et des commissions accessoires sont exposées dans l'*Annuaire* de 1954, p. 116-118.

Revue de l'année*.—La session permanente du Conseil de l'OTAN à Paris s'est poursuivie sous la présidence du Secrétaire général, Lord Ismay. En 1953, M. L. D. Wilgress y a succédé à M. A. D. P. Heeney en qualité de représentant permanent du Canada. Le Conseil s'est réuni en session ministérielle en septembre 1953 et avril 1954 sous la présidence de M. Bidault, ministre des Affaires étrangères de France.

A la réunion de septembre, et après avoir revisé le programme de défense des pays membres, le Conseil s'est entendu sur l'effectif des troupes de l'OTAN à mettre sur pied et à maintenir durant les trois prochaines années; les engagements établis pour la fin de 1954 sont définis tandis que ceux de 1955 et de 1956 sont arrêtés provisoirement et pour fins d'organisation. Les grandes lignes du futur plan de défense de l'OTAN ont été fixées pour parer à une menace d'agression sur une longue période. De plus, les ministres ont échangé officiellement et à titre privé leurs opinions sur la situation internationale. Ils en sont arrivés aux conclusions suivantes: rien ne prouvait vraiment que la politique soviétique essentiellement hostile qui avait provoqué la création de l'OTAN fût abandonnée; deuxièmement, la politique des pays membres de l'OTAN devait donc tendre, d'une part, à constituer les forces économiques et défensives ainsi que l'unité politique de la Communauté atlantique et, d'autre part, à régler tous différends par la voie des négociations quand cela serait possible.

A la réunion d'avril 1954 ont pris part les ministres des Affaires étrangères des pays membres. Son premier but était d'examiner la situation internationale et l'incidence des récents événements sur l'OTAN. Aucun signe ne permettant

* 1^{er} juin 1953 au 31 mai 1954.